

Centre de Lutte contre l'Impunité et
l'Injustice au Rwanda (CLIIR)
Rue de la colonne 54/4
1080 BRUXELLES
Tél/Fax : +32 816 011 13
Mobile : +32 487 616 651 / +32 488 534 743
Email: info@cliir.org
Site web: www.cliir.org
@cliir_org

CLIIR, un regard impartial



COMMUNIQUE n° 146/2019

Rwanda : ALERTE aux disparitions forcées et aux exécutions extrajudiciaires dans le District de Rusizi

Le Centre de Lutte contre l'Impunité et l'Injustice au Rwanda (CLIIR) dénonce et condamne fermement les centaines de disparitions forcées commises par les militaires et les policiers appuyées par des milices INKERAGUTABARA et INTORE sur tout le territoire rwandais.

Dans notre présent communiqué, nous avons ciblé **le cas de quatre personnes enlevées et portées disparues dans le district de RUSIZI** au Sud Ouest du Rwanda (frontière avec la RDC et le Burundi). C'est dans la Province de l'Ouest.

Au moment où le Gouvernement rwandais se targue d'atteindre une croissance économique de croisière à deux chiffres, le monde entier ne cesse de déplorer que **le Rwanda continue à être le théâtre de disparitions forcées et d'exécutions sommaires et extrajudiciaires de citoyens innocents sur simple délation**. Et ceci en violation de l'article 1 et 2 de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées selon lequel :

« 1. Nul ne sera soumis à une disparition forcée. 2. Aucune circonstance exceptionnelle, quelle qu'elle soit, qu'il s'agisse de l'état de guerre ou de menace de guerre, d'instabilité politique intérieure ou de tout autre état d'exception, ne peut être invoquée pour justifier la disparition forcée ».

Les récents cas de disparition forcée, que nous listons ci-dessous, ont été opérés par les forces de sécurité dans le district de Rusizi sous prétexte de lutter contre le terrorisme. Ces kidnappings qui ciblent des citoyens innocents témoignent de la recrudescence des enlèvements et des disparitions forcées au Rwanda.

Le cas de Monsieur Jean Damascène RURONONA

Juge à la retraite, 69 ans, résident du village de Mulindi, cellule de Ruganda, secteur de Kamembe dans le district de Rusizi ; **époux de l'ancienne Bourgmestre de la commune de Karengera assassinée par les soldats du FPR en mai 1996** ; RURONONA a été enlevé à son domicile le **28 octobre 2019** vers 15 heures par des agents du **Rwanda Investigation Bureau (RIB)**. Avant de l'amener à la station du RIB de Kamembe, ces agents du RIB ont d'abord procédé à la fouille de sa maison et ont saisi ses téléphones portables ainsi que l'ordinateur de sa fille qui est encore étudiante.

Le lendemain, sa nouvelle femme Joealla MUJAWABERA ainsi que leur fille se sont rendues au bureau du RIB pour s'enquérir du sort de Monsieur RURONONA. Un agent de RIB leur a dit que Jean Damascène RURONONA était toujours en interrogatoire et qu'elles devaient rentrer et revenir le voir le 8 novembre 2019. A leur retour le 8 novembre, des agents du RIB leur ont annoncé que Jean Damascène RURONONA avait été libéré le jour même de son arrestation le 28 octobre 2019.

Le sort de Jean Damascène RURONONA reste inconnu à ce jour et sa famille est toujours est très inquiète.

« Nous ne savons pas à qui et où demander, si le RIB nous dit que Jean Damascène a été libéré le même jour alors qu'il n'est pas rentré ce jour-là, nous nous demandons où il pourrait être. Jean Damascène est un homme honnête et n'a aucun problème avec l'administration, il avait l'habitude de rester à la maison, il ne travaillait plus car il est en retraite. » a déclaré Joealla MUJAWABERA, sa femme.

Le CLIIR rappelle que la première épouse de Monsieur Ruronona, Madame MUKANDOLI Anne Marie, a été assassinée quelques mois avant la destruction meurtrière des camps de réfugiés rwandais en RDC (ex-Zaïre) par l'Armée Patriotique Rwandaise (APR). En effet, **dans la nuit du 10 au 11 mai 1996, le Bourgmestre de la Commune de KARENGERA** (Cyangugu), Mme MUKANDOLI Anne Marie, a été abattue de plusieurs balles chez elle par une personne en uniforme militaire. Une semaine plus tard, dans la nuit du 18 au 19 mai 1996, le Bureau communal de Karengera fut attaqué et complètement incendié par des "individus armés non identifiés" qui auraient libéré 71 des 123 détenus du cachot communal.

Le cas de Monsieur Christophe TUYIGIRE

Monsieur Christophe TUYIGIRE est un quinquagénaire, habitant du village de Bisanganiro, cellule de Shagasha, secteur de Gihundwe, district de Rusizi. Il était un homme d'affaire à Rusizi. En date du **06 décembre 2019** aux alentours de 16 heures lorsqu'il se rendait avec son ami au marché d'exposition qui se tenait au centre-ville de Rusizi il a été arrêté par trois hommes qui, après la vérification et la confiscation de sa carte d'identité l'ont forcé à monter dans leur voiture blanche et aux vitres teintées.

« Dès ce jour-là, nous restons très confus quant à l'identité des personnes qui l'ont enlevé. Si ce sont les autorités ou l'ennemi du pays on n'en sait rien. Au cas où il s'agirait des autorités qui le soupçonnent de quelque délit que ce soit, ils auraient dû l'arrêter et le détenir légalement en respectant la loi. Cependant nous ne voyons pas quel motif aurait déclenché son arrestation par les autorités. » raconte un ami de Christophe TUYIGIRE, témoin oculaire de son enlèvement.

Le cas de Madame Marthe MUKANDORI

Madame Marthe MUKANDORI, originaire de l'ancienne commune de Gisuma, secteur Bumazi, 39 ans et mère de 5 enfants, habitait dans le village de Makambi, cellule de Karengere, secteur de Rwimbogo dans le district de Rusizi. Elle exerçait le commerce avec son mari Jacques HABIMANA au centre commercial de Makambi dans le secteur de Gashonga en même temps qu'elle siégeait au conseil de cellule de Karengere en qualité de membre. En date du **05 décembre 2019**, après avoir passé toute la journée aux activités du conseil de cellule, elle a rejoint son mari au centre commercial pour qu'ils puissent rentrer ensemble à la maison. Sur leur route vers leur résidence, elle a trainé avec sa copine ce qui

a poussé son mari à les devancer un peu. Vers 20h30' elle a été détournée par trois hommes sous prétexte qu'ils voulaient qu'elle revienne au magasin pour leur faciliter quelques achats. Depuis lors, personne ne l'a plu revu.

« Cette nuit-là, l'un de nos voisins que nous avons rencontré sur notre chemin en rentrant nous a dit qu'il l'a vue avec trois hommes qui la convainquaient de revenir au magasin parce qu'ils voulaient faire quelques achats. Je ne sais pas si ce sont ces hommes qui l'ont enlevée. La même nuit, nous avons informé les organes de sécurité ainsi que les autorités locales de la situation. Elles nous ont aidés à la chercher mais en vain. Le matin nous nous sommes rendus à la station du RIB de Gashonga et celle de Kamembe, mais jusqu'aujourd'hui nous sommes sans nouvelles de ma femme. En plus, on ne connaît personne avec qui elle aurait eu des problèmes. Nous attendons toujours ce que nous diront les organes de sécurité mais nous sommes vraiment très inquiets. » témoigne Jacques HABIMANA le mari de Marthe MUKANDORI.

Le cas de Madame Rachel BIYAKISHEMA

Madame Rachel BIYAKISHEMA, 41 ans, mère de trois enfants, était couturière de tenues de mariage et exerçait ce métier au centre-ville de Rusizi. Elle a disparue en date du **07 décembre 2019**. Lorsqu'elle s'apprêtait à fermer sa boutique vers 19 heures l'un de ses clients l'appela par téléphone pour lui demander de l'attendre à la boutique pour qu'il puisse récupérer sa tenue. Tous les autres collègues boutiquiers étaient déjà rentrés chez eux lorsque le client arriva. Après avoir payé la somme due et récupéré la tenue, BIYAKISHEMA est partie dans le même véhicule que son client en direction de la gare routière de Rusizi. Biyakishema a été appelée par une autre personne qui s'est fait passer comme sa débitrice et qui lui recommanda de la rejoindre au centre-ville de Rusizi en vue de recevoir son paiement. Pour ce fait, le véhicule s'arrêta à l'endroit connu sous le nom *Ku cyapa*, BIKAYISHEMA descendit du véhicule et se précipita sous une grande pluie vers la voiture de la débitrice. Après cet incident personne ne l'a plus revue. Nul ne sait s'elle est allée quelque part ou s'elle aurait été enlevée. Jusqu'à ce jour, toute sa famille, ses amis et voisins demeurent dans l'impasse. Après sa disparition, son téléphone passait mais personne ne décrochait. Plus tard il ne passait plus.

« Nous l'avons cherché partout. Nous avons même déposé une plainte écrite auprès des autorités locales (secteur) et au RIB mais nous restons sans nouvelles. Pour traquer sa dernière interlocutrice au téléphone, nous nous sommes rendus à la société de télécommunication MTN. Celui-ci nous a informés qu'il exige l'autorisation du RIB pour pouvoir donner cette information. Malgré notre demande orale et écrite, l'autorisation ne nous a pas été donnée sous prétexte que l'enregistrement du dossier au sein du RIB serait suffisant. Nous sommes désespérés et pourtant nous savons bien que ma femme n'avait aucun problème avec qui que ce soit dans ses affaires. Nous exhortons les autorités à clarifier la situation. Elle était une pierre angulaire à notre famille. Les autorités devraient nous aider à la retrouver. Et si ce sont elles qui la détiennent elles devraient nous la montrer ou respecter les procédures de détention en toute transparence au lieu de se comporter comme ses ravisseurs. » déclare Lazard NGABONZIZA, le mari de Rachel BIYAKISHEMA.

Contacté par Radio Voix de l'Amérique (VOA), **Marie Michel UMUHOZA la porte-parole du RIB** déclare que la plainte de la famille a été bien reçue et que les enquêtes se poursuivent.

RECOMMANDATIONS :

Nous rappelons au Gouvernement rwandais que ces disparitions forcées sont des crimes d'extrême gravité, qui dans les circonstances actuelles s'apparentent aux crimes contre l'humanité si l'on se réfère au droit international. Il doit les faire cesser.

Nous rappelons au Gouvernement rwandais qu'il est de son devoir de veiller à ce que les victimes aient droit à la justice conformément à la procédure légale, de veiller à ce que leurs proches puissent leur rendre visite et aient droit à connaître la vérité sur les motifs de leur arrestation. Les autorités devraient retrouver les personnes disparues.

Nous demandons au Gouvernement rwandais de faire cesser les exécutions sommaires et extrajudiciaires contre les détenus et les citoyens ordinaires. Le gouvernement doit faire cesser les crimes de tortures et autres traitements inhumains et dégradants commis par les forces rwandaises de sécurité.

Nous demandons au COMITE sur les disparitions forcées, organe du Haut-commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH), de se pencher sérieusement sur les cas de nombreuses personnes disparues au Rwanda ces dernières années. Nous exhortons ce Comité à enquêter au Rwanda et à travailler sur les voies et moyens d'aider les familles éprouvées à découvrir ce qui est réellement arrivé à leurs proches portés disparus.

Nous demandons à toutes les Organisations Nationales et Internationales des droits humains de nous appuyer pour faire cesser les disparitions forcées et les exécutions sommaires et extrajudiciaires qui se sont multipliées au Rwanda depuis plusieurs années déjà.

Fait à Bruxelles, le 20 décembre 2019

Pour le Centre, MATATA Joseph, Coordinateur (gsm 0476701569)



CLIIR* : Le Centre de Lutte contre l'Impunité et l'Injustice au Rwanda est une association de défense des droits humains basée en Belgique, créée le 18 août 1995. Ses membres sont des militants des droits humains de longue date. Certains ont été actifs au sein d'associations rwandaises de défense des droits humains et ont participé à l'enquête CLADHO/Kanyarwanda sur le génocide de 1994. Lorsqu'ils ont commencé à enquêter sur les crimes du régime rwandais actuel, ils ont subi des menaces et ont été contraints de s'exiler à l'étranger où ils poursuivent leur engagement en faveur des droits humains.